

Marchés publics

Les assureurs privés dénoncent leur éviction

Le 21.12.17

Dans deux courriers adressés respectivement au Premier ministre, Ahmed Ouyahia, et au président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), Ali Haddad, les compagnies représentées par Alliance Assurances, Macir Vie et Salama Assurances Algérie se disent victimes d'«une mise à l'écart» orchestrée par certains responsables de l'administration qui donnent, au niveau régional, des directives privilégiant les compagnies d'assurance publiques au détriment des assureurs privés.

Pour ces derniers, les consignes, données via des correspondances officielles, enfreignent clairement les règles commerciales garantissant une concurrence loyale entre tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés. Dans leur courrier au Premier ministre, en date du 17 décembre 2017, dont une copie a été adressée à El Watan, les trois compagnies signataires relèvent plusieurs exemples de manquement aux bonnes règles concurrentielles.

Ils citent, notamment, la correspondance signée le 17 février 2017 par «le directeur de la formation professionnelle de la wilaya de Sétif, rappelant aux directeurs des centres de formation professionnelle le nécessaire respect d'une précédente directive, envoyée le 14 décembre 2016, leur enjoignant de privilégier la souscription des polices d'assurance, au titre de l'exercice 2017, auprès des compagnies d'assurance du secteur public».

Pour les assureurs privés «cette insistance — deux courriers en deux mois —, afin d'évincer purement et simplement les compagnies privées, nous décourage d'aller de l'avant». Les signataires dénoncent également «l'annulation pure et simple d'un avis d'attribution d'un marché établi en faveur d'Alliance Assurances, relatif à l'assurance de la responsabilité civile et du patrimoine mobilier et immobilier de la commune d'Oran pour l'exercice 2018, via une correspondance émanant de l'APC d'Oran, en date du 7 novembre 2017,

ouvrant la voie au lancement d'un nouvel appel d'offres et invitant les soumissionnaires à procéder au retrait d'un nouveau cahier des charges comprenant de nouvelles conditions de soumission». Les trois compagnies informent, par ailleurs, le Premier ministre de leur tentative de dénoncer dès 2014, auprès du Conseil de la concurrence, «ce genre de pratiques anti-concurrentielles» à travers différentes correspondances. Une sollicitation qui est restée, selon eux, sans réponse.

«En effet, écrivent-ils, nous avons sollicité cet organe de l'Etat, en vain, afin de faire respecter les règles de la concurrence ente sociétés publiques et privées, et surtout d'assurer la régulation concurrentielle des marchés pour lutter contre toutes pratiques commerciales déloyales, nous référant au sens de la loi, dans son ordonnance 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence. Seulement, à notre grand désarroi, une fin de non-recevoir nous a été notifiée.»

Par ailleurs, les compagnies signalent qu'elles ont saisi également, en vain, la Direction des assurances en sa qualité d'autorité de régulation et de contrôle, en tant que membre du conseil d'administration des compagnies d'assurance publiques. Les compagnies concentrées ont, par ailleurs, saisi le président des chefs d'entreprise (FCE) «afin de plaider leur cause» et dans le but de restaurer ce qu'ils qualifient de «place qui leur est due au sein de l'économie algérienne, laquelle est sans cesse bafouée».

Zhor Hadjam

A LA UNE / ACTUALITÉ

ILS DÉNONCENT DES PRATIQUES
ANTICONCURRENTIELLES

Des assureurs privés saisissent le Premier ministre

Par Rabhi Meziane le 21-12-2017



Les compagnies d'assurances rappellent qu'elles avaient saisi en 2014 le Conseil de la concurrence au sujet de ces pratiques anticoncurrentielles.

Dans une lettre adressée au Premier ministre, des assureurs privés dénoncent la discrimination dont ils font l'objet sur le marché des assurances en violation de l'article 43 de la Constitution qui interdit la discrimination et la concurrence déloyale. Dans la lettre, dont Liberté détient une copie, les P-DG d'Alliance Assurances, Macir Vie et Salama Assurances évoquent une correspondance datée du 16 février 2017, dans laquelle le directeur de la formation professionnelle de la wilaya de Sétif rappelait aux directeurs des centres de

formation sa correspondance du 12 décembre 2016, laquelle leur enjoignait clairement de privilégier la souscription des polices d'assurance, au titre de l'exercice 2017, auprès des compagnies d'assurances du secteur public. "Cette insistance — deux courriers en deux mois — à évincer purement et simplement les compagnies privées nous décourage à aller de l'avant et agir, sous votre haute autorité, en tant qu'opérateurs économiques motivés à l'idée de suivre votre programme ambitieux de relance et participer sous votre commandement à l'édification de votre programme qui est, nous vous le disons, la clé de voûte du succès économique de notre pays", regrettent-ils.

Les signataires de la lettre rappellent qu'ils ont eu, durant l'année 2014, à dénoncer auprès du Conseil de la concurrence ce genre de pratiques anticoncurrentielles. "Seulement, à notre grand désarroi, une fin de non-recevoir nous a été notifiée, sans ambages, concernant notre requête", déplorent-ils. Saisie aussi, dans le même sens, "la direction des assurances a accordé la même réponse étant, elle-même, par essence, juge et partie, en sa qualité d'autorité de régulation et de contrôle, puisqu'elle est membre du conseil d'administration des compagnies d'assurances publiques à travers les cadres de la direction des assurances". Pour eux, "il y a là un manque d'impartialité" qui ne permet pas, aujourd'hui, à la direction des Assurances "d'agir en tant qu'arbitre sur le marché".

Les assureurs privés ont signalé au Premier ministre un autre fait qu'ils qualifient "de hautement dommageable" et qui renseigne sur l'attitude de certains responsables au sein de l'administration communale. Ils citent "l'annulation pure et simple d'un avis d'attribution d'un marché établi en faveur d'Alliances Assurances (paru le 23 septembre 2017 dans un quotidien national) relatif à l'assurance de la responsabilité civile et du patrimoine mobilier et immobilier de la commune d'Oran pour l'exercice 2018".

Le 7 novembre 2017, une correspondance émanant de l'APC d'Oran informe du lancement d'un nouvel appel d'offres et invite les soumissionnaires à procéder au retrait d'un nouveau cahier des charges qui mentionne de nouvelles conditions de soumission. "Parmi ces conditions sine qua non, le relèvement du niveau du capital social minimum exigé qui exclut d'office les compagnies d'assurances privées nationales", relèvent-ils.

Les assureurs dénoncent "fortement" ces agissements qu'ils considèrent "abusifs". Du coup, ils appellent le Premier ministre "à garantir l'égalité des conditions de concurrence" entre les sociétés privées et publiques et à les aider "à lutter, ainsi, contre toute forme de monopole".

Meziane Rabhi